

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 10 février 2026, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **23 février 2026** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68	Nombre de conseillers en exercice : 68
Nombre de conseillers présents à la séance : 50	Nombre de conseillers représentés : 15
Nombre de conseillers absents à la séance : 3	Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Charly DELAMAIDE, Yves ALEXANDRE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Nadine BRUEL, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Stéphane FRECHOU (représenté par Mireille LABORIE), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Elisa BASTIDE (représentée par Julien VIDALINC), Jamal BELAIDI (représenté par Sylvie LACHAIZE), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Bernard BERTHELIER (représenté par Pierre MATHONIER), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Christian FRICOT), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Daniel FLORY (représenté par Bernadette GINEZ), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), David LOPEZ (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Hubert BONHOMMET, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2026_038 : FINANCES / BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : Monsieur Gérard PRADAL

Après reprise anticipée et affectation des résultats 2025 et reprise des Restes à Réaliser 2025, le Budget Primitif de l'Assainissement d'Aurillac Agglomération s'équilibre pour l'année 2026, par section, de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement reporté	479 624,15
Recettes réelles de fonctionnement	7 005 500,00
Recettes d'ordre entre sections	738 000,00
TOTAL des produits de la section de fonctionnement	8 223 124,15

Dépenses réelles de fonctionnement	5 813 124,15
Dépenses d'ordre entre sections	2 410 000,00
TOTAL des charges de la section de fonctionnement	8 223 124,15

Résultat d'investissement reporté	1 229 257,68
Recettes réelles	5 920 288,01

Dépenses réelles	8 821 545,69
------------------	--------------

d'équipement	
(dont RAR)	727 288,01
Recettes d'ordre entre sections	2 410 000,00
Recettes d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	121 100,00
TOTAL des produits de la section d'investissement	9 680 645,69

d'équipement	
(dont RAR)	607 835,74
Dépenses d'ordre entre sections	738 000,00
Dépenses d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	121 100,00
TOTAL des charges de la section d'investissement	9 680 645,69

La répartition des crédits en dépenses et en recettes au sein des sections de ce budget - développée dans les documents budgétaires joints - est soumise à l'approbation du Conseil Communautaire. Le niveau de vote proposé est le chapitre avec, pour la section d'investissement, d'une part, la définition d'opérations et d'autre part, le vote de deux AP/CP pour la rénovation du système d'assainissement de Souleyrie et pour le Schéma Directeur d'Assainissement.

Ce budget étant assujéti à la TVA, les montants exprimés sont en valeur HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à la majorité :

60 pour

3 contre

2 abstentions

- d'adopter le Budget Primitif 2026 du service annexe de l'Assainissement d'Aurillac Agglomération conformément aux équilibres rappelés ci-avant et développés dans les documents budgétaires joints et leurs annexes.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER

Le Secrétaire de séance,

Christian POULHES.